

1980-2010 30 ANS DE MOBILISATION

Un droit

par Michel L. Landa, écrivain

Mourir

Si souffrances, misère et solitude possédaient quelque valeur vénale, il y a longtemps qu'elles auraient payé pour que le droit de mourir s'inscrive dans la Constitution, aux côtés des autres libertés reconnues, sinon toujours libérées. Le droit de mourir dignement dans la lucidité, la tendresse, sans autres affres inhérentes à la séparation et

Le Monde
du samedi 19 novembre 1979

Qui s'aviserait de dénier ce droit à la mort ? Personne, sauf toute l'organisation sociale et notre vision de la mort. Car, qu'est-ce qui nous empêche de mourir dignement ? L'agonie et probablement l'hôpital, lieu inconnu, froid et impersonnel ; sans grandes perspectives, peut-être, mais dans l'attente de la mort, sans grandes des drogues afin que la mort ne dérange pas et que les proches n'aient pas à vivre avec un deuil qui d'

ADMD

50, rue de Chabrol - 75010 Paris

Services administratifs :du lundi au vendredi
de 9h à 19h
et le samedi de 9h à 12h
Tél. : 01 48 00 04 16**ADMD - Écoute :**du lundi au vendredi
de 10h à 19h
Tél. : 01 48 00 04 92**Courriel :** infos@admd.net**Site :** www.admd.net**Blog :** www.admdblog.fr**Fax :** 01 48 00 05 72**CHERS AMIS DE L'ADMD,**

C'est Noëlle Châtelet qui, à ma demande, est la rédactrice en chef de ce numéro exceptionnel de notre Journal. Exceptionnel, car il marque le 30^e anniversaire de notre association. Exceptionnel, car il est l'expression de plusieurs membres de notre prestigieux comité de parrainage. Vous connaissez Noëlle. Elle est la fille de Mireille Jospin dont le destin nous a profondément émus. Elle est l'auteur du sublime livre « La dernière leçon » (Le Seuil). Elle est aussi l'amie fidèle de l'ADMD, celle dont les mots, humains et envoûtants, nous entraînent sur le chemin de cette Ultime Liberté que nous revendiquons, pour nous-mêmes, pour notre dignité. Bonne lecture. Jean-Luc Romero, Président

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de la Seine le 18 avril 1980, dont le siège social est 50, rue de Chabrol, 75010 Paris.

Directeur de la publication :

Jean-Luc Romero

Responsable de la rédaction :

Jacques Besset

Rédacteur en chef :

Noëlle Châtelet

Coordination de la rédaction :Philippe Lohéac
Tél. : 01 48 00 04 16**Secrétaire de la rédaction :**

Sandrine Arrault

Conception graphique :

Richard Cousin - www.yumyum.fr

**Impression :**Imprimeries Henry
62170 Montreuil-sur-Mer**Abonnement annuel :**5 € pour les adhérents,
10 € pour les non-adhérents.
50 € pour les personnes morales.
Le numéro : 2,5 €.**Dépôt légal :**1^{er} trimestre 2010
N° ISSN : 1169-999 X
Commission paritaire :
n° 0114 G 78783

Éditorial par Noëlle Châtelet

30 ans

SI SOUFFRANCES, MISÈRE ET SOLITUDE POSSÉDAIENT

Votre association, chers adhérents, fête ses trente ans... Le mot « fête » convient-il ? Convient-il de fêter quelque chose qui n'a pas encore abouti, en dépit des marches gravies vers cet idéal, année après année ? La question vaut d'être posée, en effet. Ce numéro un peu particulier, hautement symbolique, répondra peut-être en partie à cette légitime interrogation. Car il s'agit ici de donner la parole aux femmes et aux hommes qui figurent dans le comité de parrainage – certains depuis les origines de l'association – afin de marquer, par leur témoignage, l'importance de leur combat à vos côtés et d'affirmer leurs convictions, leur soutien à cette cause commune. Beaucoup d'entre eux ont répondu à notre appel et nous les en remercions, sans pour autant jeter l'opprobre, bien sûr, sur tous ceux qui, pour des raisons essentiellement matérielles, n'ont pu s'associer à cette aventure. Vous trouverez donc dans ce numéro une trentaine de lettres, lesquelles, en même temps qu'elles reflètent la personnalité de leur auteur, sont significatives de l'ardeur qui les anime. Vous

serez sans doute frappés, comme je le suis, par le ton de l'ensemble où se lisent à la fois la sincérité et la détermination de chacun. Une fidélité sans faille aux valeurs que porte l'ADMD, avec ses exigences, son éthique, son humanité particulière. Les mots « droit », « dignité », « liberté », « vie », « respect », « maîtrise », « responsabilité », « espoir », jalonnent ces témoignages généreux, toujours, mais vindicatifs, souvent, car l'impatience domine. On le sent. Avec raison. Trente ans d'attente pour une loi enfin convaincante ! C'est long, c'est trop long ! Voilà ce que m'inspire la lecture attentive de ces déclarations qui sont aussi bien des appels, insistants, à la conscience de nos législateurs. Je joins donc ma propre impatience à la leur. J'y prends part, ici, à ma façon, en vous proposant ces pages qui devraient vous rassurer, nous rassurer – s'il en était besoin – sur la justesse de notre engagement. Ce numéro est un exemple possible de compagnonnage militant et solidaire. C'est dans cet esprit que j'en assume aujourd'hui, avec modestie et fierté, la rédaction collective. **N. C.**



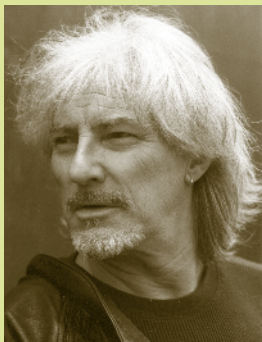
QUELQUE VALEUR VÉNALE, IL Y A LONGTEMPS QU'ELLES AURAIENT PAYÉ POUR QUE LE DROIT DE MOURIR S'INSCRIVE DANS LA CONSTITUTION, AUX CÔTÉS DES AUTRES LIBERTÉS RECONNUES. SINON TOUJOURS VÉCUES. LE DROIT DE MOURIR DIGNEMENT DANS LA LUCIDITÉ, LA TENDRESSE,

comme Avoir
la responsabilité
de sa mort N. C.

Notre **priviège**

HUGUES AUFRAY, Chanteur, compositeur

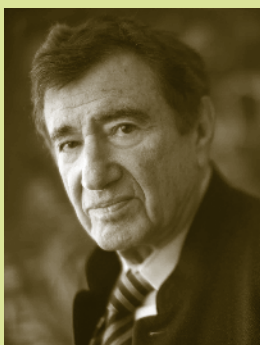
S'il existe une certitude, c'est que nous ne sommes pas responsables de notre naissance... En revanche notre vie nous appartient... Quant à notre mort, d'une certaine façon, nous en avons - ou pouvons en avoir - la responsabilité ! C'est un privilège que l'homme a sur l'animal. Je souscris pleinement à la démarche de l'Association et réaffirme mon engagement en faveur d'une loi de liberté afin que chacun, en conscience et sereinement, puisse décider des propres conditions de sa fin de vie.



©Alain Marouani

SANS AUTRES AFFRES QUE CELLES INHÉRENTES À LA SÉPARATION ET AU GLISSEMENT HORS DE CETTE FORME DE VIE, CE DROIT DEVIENT UN IMPÉRATIF ÉVIDENT, DÈS LORS QUE LA VIE PEUT ÊTRE PROLONGÉE JUSQU'AU DERNIER DÉLABREMENT - ET MÊME AU-DELÀ. QUI S'AVISERAIT DE DÉNIER CE DROIT À QUICONQUE ?

comme Bon vent à nous ! N. C.



Une des questions les plus **fondamentales**

ÉTIENNE BAULIEU, Journaliste, écrivain

Je suis très heureux qu'une Association française très active traite, dans la dignité, une des questions les plus fondamentales qui se pose à tout être humain.

PERSONNE, SAUF TOUTE L'ORGANISATION SOCIALE ET NOTRE VISION DE LA MORT. CAR, QU'EST-CE QUI NOUS ATTEND ? L'AGONIE ET PROBABLEMENT LA MORT À L'HÔPITAL, LIEU INCONNU,

B comme Belle espérance de l'homme. N. C.

Le respect **ré**ciproque

LOUIS BÉRIOT, Journaliste, écrivain



Le respect est l'une des valeurs premières d'une société évoluée. Les quarante sept mille adhérents de l'ADMD portent cette valeur : ils respectent la vie d'abord, mais aussi les convictions et les croyances de ceux qui ne partagent pas leur engage-

ment et la dignité de leur combat. Aussi attendent-ils de ceux-ci la réciprocité : ils demandent que leur conception de l'existence ne soit pas exclusive et que celle des membres de l'ADMD ne soit pas « excommuniée ». Il y a dans l'action de l'ADMD plus qu'une promesse de liberté de choix pour tous, mais pour chacun un acte de courage, de lucidité et de solidarité. Le courage pour revendiquer contre tant de vents contraires une loi afin d'établir une véritable liberté devant la fin de la vie. La lucidité pour comprendre que le prolongement de cette vie n'est pas une fin en soi et qu'il est honorable de savoir y mettre un terme. La solidarité, pour prosaïque qu'elle puisse paraître, afin de ne pas faire durer, outre sa propre souffrance, la peine des siens et les besoins des autres. Nous savons qu'il n'est pas politiquement correct de mettre ce sujet en exergue, pourtant il nous paraît de la plus élémentaire solidarité de s'en aller avant que les flétrissures de l'âge n'aient entamé nos raisons de sur-

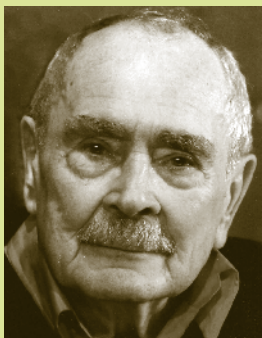
vivre. Et laisser sa place dans les hôpitaux, ces immenses mouvoirs, qui consacrent la moitié de leurs ressources pour les derniers mois des personnes âgées en fin de vie, c'est accomplir un geste noble à l'égard de tous ceux qui, eux, se battent pour soigner leurs blessures ou leurs maladies, parce que l'espoir de vivre longtemps et humainement est toujours au bout. Pour ce magnifique combat qu'elle mène depuis trente ans, l'ADMD devrait être mise au rang des grands mouvements humanitaires au même titre que ceux qui agissent contre la soif, la faim ou l'analphabétisme. Et les responsables de la Nation seraient bien inspirés de prendre en considération la parole de l'ADMD et d'abandonner leurs hypocrites calculs politiques par crainte que quelques voix contraires ne se retirent de leurs comptes. Ils devraient aussi admettre que désormais plus de quatre Français sur cinq adhèrent aux positions de notre mouvement sur le droit de mourir dans la dignité. Les membres de l'ADMD ne peuvent accepter plus longtemps de voir leur engagement piétiné, contrarié ou ignoré car ils sont convaincus de porter l'une des plus belles espérances de l'homme, son droit de pouvoir décider de sa vie comme de sa mort.

FROID, IMPERSONNEL ; SANS GRANDES SOUFFRANCES, PEUT-ÊTRE, MAIS DANS L'ABRUTISSEMENT DES DROGUES AFIN QUE LE MOURANT NE DÉRANGE PAS ET QUE LES SURVIVANTS N'AIENT PAS À VIVRE LA TRAGÉDIE D'UNE CONSCIENCE QUI DISPARAÎT. UNE DIMENSION ESSENTIELLE DE LA CONDITION

comme Bien penser
que la mort est aussi la vie. N. C.

La mort est précisément la vie dans sa **plénitude**

ANTOINE BOURSEILLER, Cinéaste



Notre culture met en avant le refoulement de la pensée de la mort. Pourtant la mort est précisément la vie dans sa plénitude. Nous devons consentir spontanément à l'ordre de la nature, croyants ou non en une autre vie, reconnaissants envers les progrès de la médecine ou non. Pour ma part mon dernier regard sur le monde actuel sera ainsi un regard d'enthousiasme. C'est cela la dignité !

HUMAINE EST AINSI OCCULTÉE, NOUS LE SENTONS OBSCURÉMENT. ET NOUS NOUS DISONS QUE LA MORT DOIT ÊTRE BIEN TERRIFIANTE POUR ÊTRE AINSI ESCAMOTÉE.

comme Conviction d'un droit responsable N. C.

Mortels donc responsables

FRANÇOIS DE CLOSETS, Journaliste, écrivain



© Philippe Matsas

Terme de la vie, la mort n'est en soi qu'un départ, un renoncement. Vers un au-delà dit le croyant, vers le néant dit l'incroyant. Dans l'espérance pour l'un, dans le déchirement pour l'autre. L'important est qu'elle soit cela et rien de plus. Nous savons fort bien

qu'en pratique et en dépit de tous les progrès, elle n'intervient bien souvent qu'au terme d'un processus douloureux, d'une lente et insupportable dégradation de la personne. La société se doit d'offrir, et non pas d'imposer, un recours contre cette mauvaise mort. Non pas en prenant en charge les destins individuels, mais en permettant aux volontés de chacun de s'exprimer et d'être respectées. Dans notre société d'assistance chacun se crée des droits exempts d'obligations pour soi mais tout entiers à la charge de la collectivité. Suivant un tel modèle, il appartiendrait à la société, autant dire à la médecine, de nous garantir une fin paisible, de pratiquer une quelconque sédation lorsqu'elle l'estimerait opportune. Grâce à cette assurance contre la mauvaise mort, chaque patient pourrait vivre en immortel, laissant au médecin le soin de prendre les décisions le moment venu. Si vous êtes mourants, nous ferons le reste. Cette déresponsabilisation du malade couplée à une surresponsabilisation du médecin est totalement inacceptable. Nous devons, au contraire, faire en sorte de réduire la part médicale à une assistance technique pour

laisser à l'individu l'entière charge des responsabilités et des décisions. Ce transfert de responsabilités peut se faire dans l'expression de la volonté comme dans l'exécution de l'acte. La volonté du mourant ne devrait pas être instantanée, pas résulter d'une plainte, elle devrait résulter d'une réflexion poursuivie tout au long de la vie, d'une volonté confortée dans le temps. Il importe que chacun prenne le temps d'écrire, d'expliquer et d'expliciter ses directives. Quitte à les modifier le moment venu s'il est encore conscient. Les médecins ne devraient plus décider « *en conscience* » mais en fonction des directives qu'ils reçoivent. Pour cela il ne suffit pas d'une loi imposant le respect de ces volontés, il faut d'abord une révolution culturelle généralisant leur expression individuelle. Pour l'acte lui-même. Il ne doit être effectué par le médecin que par exception lorsque le malade se trouve dans l'incapacité d'agir par lui-même. Le reste du temps, le malade ne peut demander que la mise à disposition des produits susceptibles de lui assurer une mort apaisée. Mais le geste ultime doit être le sien et pas celui du médecin. Comme le montra en son temps l'affaire Chantal Sébire, nous avons aujourd'hui l'attitude inverse. Souvenons-nous que, sous prétexte que le médecin ne saurait donner la mort, il était proposé à cette malade de se faire faire une ultime sédation, donc de se faire donner la mort par un médecin, mais il lui était refusé la disposition des poisons qui, elle, respecte ce principe. Lorsque l'on parle de droit à la mort, prenons garde de ne pas nous en remettre à la collectivité mais, au contraire, de nous réapproprier ce droit.

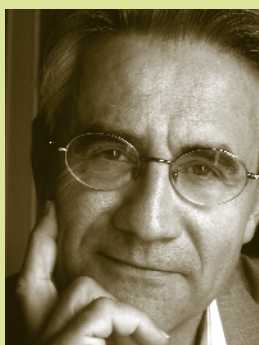
comme Comment refuser
à qui que ce soit la maîtrise
de sa vie. N. C.

OR, IL N'EN EST RIEN. L'OBSERVATION DIRECTE ET DE NOMBREUSES

ÉTUDES DE « MORTS THÉRAPEUTIQUES » RESSUSCITÉS MONTRENT, AUTANT QUE

Le droit de mourir

ANDRÉ COMTE-SPONVILLE, Membre du Comité consultatif national d'éthique



Depuis la loi Leonetti (et sous réserve de son application effective), la situation juridique concernant la fin de vie a cessé, en France, d'être scandaleuse. Cela ne signifie pas qu'elle ne puisse être améliorée. Le cas du jeune Vincent Humbert ne serait pas entré, si elle avait existé à l'époque, dans le cadre de cette loi. Et nos médecins hospitaliers, notamment pédiatres et réanimateurs, savent bien qu'ils sont et seront confrontés à de nombreux cas qui n'y entrent pas davantage. Il n'y a pas que la souffrance physique. Il n'y a pas que les maladies en phase terminale. Il y a le handicap extrême, la dépendance absolue, le malheur insurmontable. Celui qui est paralysé des quatre membres et qui veut vivre, il a toute mon admiration. Mais celui, dans la même situation, qui veut mourir, je ne vois pas ce que je peux lui reprocher ni pourquoi il me serait interdit, si je suis son médecin, de l'aider. Euthanasie ? Assistance au suicide ? Les deux vont ensemble, lorsqu'il s'agit d'euthanasie volontaire (celle qui est demandée par le patient lui-même), et ce sont les cas les plus simples, sur lesquels on pourrait légiférer sans trop de difficultés. La mort fait partie de la vie. Comment ne ferait-elle pas partie, aussi, de la médecine ? Ce n'est pas une question de dignité, puisque celle-ci ne dépend pas

des circonstances, ni même des individus (qui sont tous égaux « *en droits et en dignité* »). Ce n'est pas une question de dignité, l'ADMD se trompe sur ce point, mais de liberté. Suis-je ou pas maître de ma vie ? Que les Églises répondent non, c'est leur droit, que je respecte, mais qui ne saurait s'imposer aux laïques. Or, si je suis maître de ma vie, j'ai le droit d'y mettre fin (le suicide fait partie des droits de l'homme), comme on a le droit de m'y aider si je suis hors d'état, seul, d'y parvenir. Il n'y a pas à choisir entre le respect de la vie et le respect de la liberté, mais il y a, parfois, à les hiérarchiser. Les héros qui ont accepté de mourir pour la liberté n'ont pas cessé pour autant d'aimer la vie. Mais ils mettaient la liberté encore plus haut. Pour nous, qui ne sommes pas des héros, cela donne à réfléchir. Ce n'est pas à l'État de décider de cette hiérarchie ? J'en suis d'accord. C'est pourquoi il faut une nouvelle loi : pour rendre aux individus, même dépendants, une liberté que, pour l'instant, on leur confisque. Disons, pour conclure, que j'ai trois raisons principales de souhaiter une légalisation (bien sûr contrôlée) de l'euthanasie. La première, c'est que je suis un républicain : je ne peux me résigner à ce qu'une loi doive être violée régulièrement, et non par des délinquants mais par des femmes et des hommes de cœur. La deuxième, c'est que je suis un libéral : je n'accepte pas que l'État empiète sur ma liberté quand celle-ci n'empiète pas sur celle des autres. La troisième, c'est que je suis un laïque : je n'accepte pas qu'un interdit religieux fasse loi.

D comme ne pas Déchoir. Question d'honneur... N. C.

FAIRE SE PEUT, QUE LE PASSAGE DE VIE À TRÉPAS N'EST EN RIEN UNE CATASTROPHE. CE DROIT A PRIS DES EFFETS EN CALIFORNIE LE 1^{ER} JANVIER 1977. SEPT AUTRES

La mort des Héros

RÉGINE DEFORGES, Écrivaine



Depuis mon enfance, je considérais que mourir dans la dignité, c'était regarder en face le peloton d'exécution qui allait vous tuer. J'admirais ceux qui refusaient d'avoir les yeux bandés, qui tombaient en criant : « Vive la France ! ».

La fillette, que j'étais, en-viait leur courage. Je sais, c'était un autre temps, le temps de l'occupation nazie, de la torture et des exécutions sommaires ; il y en avait chaque jour. C'était dans le Limousin, terre de résistance s'il en est. Les enfants de ce temps n'ignoraient rien de la guerre, ils la vivaient, ils la subissaient par le froid, les restrictions et la présence de l'occupant vert-de-gris. Alors, ceux qui combattaient dans les maquis étaient des héros qui avaient fait don de leur vie pour que vive la France et préserver l'avenir de leurs enfants. Quelquefois, ils payaient leur combat de leur vie et mouraient la tête haute.

Aujourd'hui, mourir dans la dignité, c'est accepter sa mort, c'est la décider quand le corps et l'esprit défaillent, c'est refuser d'imposer aux autres sa déchéance et à la société une charge lourde et hélas inutile. Pour cela, il faut un courage de combattant, de résistant, c'est vouloir aborder l'ultime voyage en

toute conscience, en toute liberté sans se soucier du ciel ou de l'enfer. Celui qui croit en Dieu ne meurt pas forcément mieux que celui qui n'y croit pas. Un poème d'Aragon a marqué mon enfance, entendu la première fois lors de la projection d'un documentaire sur la Résistance.

*« Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Tous deux adoraient la belle
Prisonnière des soldats.
Lequel montait à l'échelle ?
Lequel guettait en bas ?
Celui qui croyait au ciel
Ou celui qui n'y croyait pas ? »**

De quelle belle s'agit-il ? De la liberté. Cette liberté qui nous permet de choisir le temps de notre mort. C'est après elle que monte ce cri : « Délivrez-nous du mal ! ». Ce mal implacable qui ronge le corps et l'âme. Où trouver l'ultime force de mourir dans la dignité ? En regardant en face cette échéance et en décidant de choisir une fin digne de notre vie. En nous faisant aider quand nous faiblissons. Qui aime la vie n'accepte pas de déchoir au moment de la mort : c'est une question d'honneur.

* Aragon : La rose et le réséda.

ETATS DES ETATS-UNIS ONT, DEPUIS, DONNÉ FORCE DE LOI AU DROIT DE NE PAS MOURIR EN PELOTE D'AIGUILLES. ON NE SIGNALE AUCUN TRAUMATISME PSYCHOLOGIQUE OU SOCIAL CONSÉCUTIF À LA MISE EN VIGUEUR DE CE DROIT. UNE TELLE LOI, EN FRANCE, SERAIT UN PREMIER PAS. ELLE METTRAIT LA DIGNITÉ HUMAINE EN PARTIE À JOUR DE LA TECHNOLOGIE. MAIS ELLE

comme le Dernier regard choisi. N. C.



Décider **seule** de mes pas

DANIÈLE DELORME, Comédienne

Je voudrais tant pouvoir, jusqu'au bout de ma route, décider seule de mes pas et choisir moi-même les fleurs sur lesquelles poser mes derniers regards ! Si grâce à votre association chaque être humain pouvait en décider librement, dans sa dignité... Tous les Français devraient vous remercier et applaudir ces 30 années de lutte courageuse ! Bravo !

NE BRISERAIT QU'UN DES MAILLONS DES OBLIGATIONS SOCIALES RIGOUREUSES QUI EMPRISONNENT LA VIE DU VIEILLARD. D'AUTRES, TEL LE DROIT À UNE VIE SEXUELLE NORMALE, COMMencent À SE FAIRE ENTENDRE DANS L'OPINION PUBLIQUE

comme Donner la mort
par humanité N. C.

D



Des souffrances intolérables

MYLÈNE DEMONGEOT, Comédienne

Je suis consciente de tous les problèmes que pose le simple désir de mourir dans la dignité. Ma position est très claire. J'ai, dans ma vie, accompagné plusieurs de mes chiens jusqu'à la mort pour leur abréger des souffrances intolérables. Ce que j'ai fait pour mes chiens, je veux, j'exigerai, qu'on le fasse pour moi avec la même humanité, la même tendresse, le même amour.

D

comme De la belle mort. N. C.

GRÂCE À DES ÉTUDES ET DES ASSOCIATIONS (« PANTHÈRES GRISES » AUX ÉTATS-UNIS). L'EUTHANASIE, SOIGNEUSEMENT CODIFIÉE ET EXERCÉE

Qu'est-ce que la mort naturelle ?

MARC-ALAIN DESCAMPS, Professeur de psychologie



Il existe plusieurs sortes de morts volontaires. L'ADMD parle souvent de celles où l'on se fait aider par un médecin autorisé, comme en divers pays européens. Mais il existe aussi la mort naturelle, qui est une mort douce à volonté. Cela peut paraître incroyable mais serait-il possible de mourir volontairement quand on l'a décidé ? Oui, cela a été la règle pendant toute l'antiquité, tant que l'homme restait écologique. Dès qu'il s'est civilisé et dénaturé, son rapport à la mort est devenu conflictuel. L'homme a voulu dominer la nature et a eu peur de la mort. Que l'homme puisse avoir un rapport apaisé avec la mort est présent dans les premiers textes de l'humanité, par exemple le Phédon de Platon rapporte la mort de Socrate. Cette mort naturelle était habituelle autrefois. Nous disposons de nombreux récits où l'on meurt à volonté. La mort naturelle n'est évidemment pas un suicide prématuré : on part à la fin de sa vie « rasié de jours », selon la belle expression des Egyptiens. En témoignent les Fables de Jean de la Fontaine. « Un riche laboureur sentant sa fin prochaine fit venir ses enfants, leur parla sans témoins » (5, IX. *Le laboureur et ses enfants*). On savait depuis Montaigne que la mort ne surprend pas le sage, il est toujours prêt à partir. Ceci a souvent été peint, en particulier par Greuse. Mais La Fontaine ajoute cette dimension de sérénité : « La mort avait raison, je voudrais qu'à cet âge / On sortit de la vie ainsi que d'un banquet » (8, II. *La mort et le mourant*). Michel Bon rapporte bien des exemples de morts naturelles : Aleth des Fontaines, Benoît, Teilhard de Chardin, etc. Nous

avons recueilli des récits semblables, dans des familles juives d'autrefois, ou encore actuellement au Maroc. En général les croyants demandent que l'on lise la Sourate des Morts et certains sont capables de dire : « à la fin de la Sourate, je mourrai » ou « durant le huitième verset je partirai ». Ceci semblait de règle chez les Soufis et Dermenghem en donne bien des exemples. De même les Lamas tibétains meurent d'une mort naturelle, préparée, volontaire en pratiquant Pho-wa, le transfert de conscience par la fontanelle antérieure ou Toukdam qui rassemble la conscience dans le cœur. Le jour venu, le Lama se met en méditation assis en position du lotus et reste immobile pendant dix jours, entouré de ses disciples et amis en train de l'accompagner en méditant, priant et chantant. Ainsi sont partis en 1953 Dorje Paldron, en 1981 le Karmapa, en 1987 Dudjom Rimpoché en Dordogne à Saint-Léon-sur-Vézère, en 1989 Kalou, en 1997 Guendune en Dordogne et aussi le 69^e Khempo, etc. Comment y arrivent-ils ? Les Aborigènes australiens, prototypes des hommes écologiques, ont livré leurs secrets à Marlo Morgan : « la personne qui veut partir s'assied dans le sable, bloque ses systèmes corporels et en moins de deux minutes c'est fini. Ils ont consenti à m'enseigner cette technique » (p. 199). Hélas, nous attendons toujours à notre tour cette transmission. N'est-il pas judicieux de retrouver ce pouvoir de délivrance de tous les hommes primitifs, au lieu d'être livré au pouvoir médical, victime des tortures de l'acharnement thérapeutique. « J'ai choisi de mourir dans la dignité, On ne me volera pas mon ultime liberté » clame Jean-Luc Romero, avec tout l'ADMD. Hélas, pour cela il faut partir en Suisse, comme autrefois les femmes pour l'IVG. L'IVV (Interruption Volontaire de Vie) va-t-elle suivre ? Avant d'arriver aux cas douloureux où l'on ne peut plus défendre son libre choix de mort digne, n'est-il pas possible de profiter d'une mort naturelle ?

RÉFÉRENCES

Bon Michel, *Morts extraordinaires*, éd. Trédaniel, 1995
 Descamps Marc-Alain, *Les Expériences de Mort Imminente*, éd. Dangles, 2008
 Morgan Marlo, *Message des hommes vrais, J'ai lu*, 1995
 Jean-Luc Romero, *Les voleurs de liberté*, éd. Florent Massot, 2009
www.europsy.org/ceemi

AVEC PRÉCAUTION, EST UN AUTRE DROIT QUI RESTE À CONQUÉRIR. MAIS LE DROIT FONDAMENTAL, DUQUEL TOUS LES AUTRES DÉCOULENT, LE DROIT DE MOURIR, N'EST

comme Disposition au respect
de soi et des autres. N. C.

Je veux qu'on respecte **ma volonté**

MUGUETTE DINI, Sénatrice du Rhône



J'ai toujours pensé que pouvoir maîtriser ma mort était la plus importante de mes libertés. Je me suis souvent dit que si la vie me devenait insupportable, je pouvais y mettre fin. Mais si, un jour, la vie m'est effectivement insupportable et que je ne peux moi-même - pour toutes les raisons physiques qu'on connaît - y mettre fin, qui le fera pour moi ? C'est avec l'appréhension de cette situation infernale que j'ai décidé d'adhérer à l'ADMD, et que je pèserai de tout mon poids pour qu'une loi autorisant « l'aide active à mourir dans le respect des consciences et des volontés » (proposition de loi du Sénateur Alain Fouché - octobre 2008), soit adoptée. Je ne me permettrai jamais de prendre une telle décision pour une autre personne mais MOI, je veux qu'on respecte ma volonté. Je refuse qu'on me dépouille de cette ultime liberté. Les dispositions réfléchies et raisonnables, respectueuses de la volonté de l'individu que propose l'ADMD, me conviennent. Je les fais miennes et je les défendrai. Je suis sûre que l'action de l'ADMD portera rapidement ses fruits et je m'en réjouis.

JAMAIS ABORDÉ. OR, COMMENT PEUT-ON SE DIRE LIBRE ET MAÎTRE DE SON DESTIN SI L'ON NE PEUT ÉVITER LA DÉCHÉANCE, SINON PAR UN SUICIDE SOLITAIRE, PRÉPARÉ EN SECRET ET DONT L'ISSUE

F

comme Faire que le débat ne s'arrête pas. N. C.

Notre action finira par devenir la **loi commune**

LAURENT FABIUS, Ancien Premier Ministre, député de Seine-Maritime



Mon engagement pour le droit à la dignité dans la vie et dans la mort s'inscrit dans une conception de notre République laïque respectant les trois piliers de notre devise. La liberté pour celui ou celle, dans une réflexion sereine, souhaite pouvoir choisir.

La liberté, aussi, du soignant que les textes laissent aujourd'hui seul face à son patient et à sa conscience. L'égalité pour celui ou celle qui ne possède ni les moyens ni les relations d'aller chercher à l'étranger – dans des conditions parfois contestables – la solution qu'il juge, avec sa famille, la plus conforme à son chemin. La fraternité pour celui ou celle qui, comme Vincent Humbert, Chantal Sébire, Clara Blanc, Remy Salvat, bien d'autres encore, souffre « mille morts » et demande que la République l'écoute, le comprenne et le soulage. J'ai acquis la conviction qu'une loi est nécessaire pour définir, dans un cadre précis et dans le respect de la conscience du malade, de ses proches et du soignant, le droit de finir sa vie dans la dignité. D'importants progrès ont été réalisés : le développement des soins palliatifs, les traitements anti-douleurs, l'arrêt de l'acharnement thérapeutique autorisé par la loi de 2005 apportent souvent – c'est vrai – des réponses mais il demeure beaucoup

de femmes et d'hommes dont la souffrance physique ou psychique est telle qu'elle ne peut pas être apaisée par des solutions de cette nature. Dans ces cas extrêmes, le droit actuel n'apporte pas de réponses. C'est le devoir du citoyen de soutenir ce nouveau droit, c'est le devoir de la République de le créer. En 2008, j'avais pris l'initiative de réunir un groupe de travail parlementaire puis proposé la rédaction d'une loi. En novembre dernier, j'ai défendu, avec mon groupe, à l'Assemblée Nationale, l'existence de ce droit protecteur de la dignité du patient et du choix du soignant. Notre texte commence par ses mots : « *toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, peut demander à bénéficier, dans les conditions strictes prévues au présent titre, d'une assistance médicalisée pour mourir dans la dignité* ». Il a malheureusement été rejeté par la majorité actuelle mais le débat au Parlement a commencé et il ne s'arrêtera plus. Alors que l'Association pour le droit de mourir dans la dignité fête son trentième anniversaire ; alors que malgré le soutien de millions d'hommes et de femmes de convictions différentes, nous n'avons pas pu – encore – traduire l'évolution indispensable de ce droit dans la loi, je suis certain que notre action finira par devenir la loi commune. Je veux vous assurer, sur ce chemin, de ma reconnaissance et de mon soutien.

F comme Férocité d'une société barbare et despotique. N. C.

N'EST JAMAIS CERTAINE ? BIEN SÛR, JE NE ME PERMETTRAI JAMAIS DE DEVENIR GEIGNARD, PUSILLANIME ET CAPRICIEUX COMME L'ONCLE

C'est la **vie** que veut protéger l'ADMD

VIVIANE FORRESTER, Écrivaine



Être devenu un lieu terrible pour soi-même, un enfer, une prison. Y être maintenu de force, enfermé, sans espoir, alors qu'il serait possible d'en soustraire ceux qui le demandent, ceux qui en font le choix, tel est le sort auquel sont condamnés beaucoup de vivants. Il s'agit ici des supplices, des tortures qui peuvent être subis avant la mort, de par la nature de cette mort annoncée - ou, comme pour Vincent Humbert, de par l'anéantissement irréversible de la vie dans un corps, un être demeurés lucides, aptes à la douleur. Il s'agit d'une détérioration intégrale subie par des vivants lucides, malgré eux maintenus par la loi dans cet état infernal. Les soins anti-douleur, les soins palliatifs ne sont pas une réponse pour ces vivants-là. Il s'agit ici de tortures, de supplices subis au long d'une durée insoutenable, précédant une issue reconnue de toute façon fatale. Des tortures, un supplice, qui ne détournent aucunement de la mort annoncée, mais qui outragent, profanent la vie des suppliciés. C'est la nature de la mort, dans ce qu'elle peut avoir de pervers, qui est en exercice. Ce n'est pas la nature de la vie. Et ce n'est pas la vie, mais la mort que l'on défend en faisant perdurer contre sa volonté le martyr d'une personne incurable au sein d'une telle géhenne. C'est la mort alors que l'on privilégie. Son travail. C'est d'une défense de la vie qu'il est ici question, c'est la vie que veut protéger l'ADMD. Il ne s'agit pas d'une polémique de plus, de jeux de tribunes, mais de l'existence humaine dans son état le plus cru, le plus concret, le plus vulnérable. En cet instant même, tandis que j'écris cela ou que vous le lisez, des hommes, des femmes sont aux prises avec la férocité d'un phénomène irréversible, qui les dévaste à vif - un calvaire souvent tenu pour avilissant par ceux qui y sont piégés - calvaire qui pourrait être interrompu et dont ils ont choisi de s'extraire mais qui leur est, de par la loi, imposé de force. Tel un châtement. Auquel il faut se soumettre au nom de l'opinion de certains, que certains autres ne voudraient pas fâcher et qui do-

minent, subordonnent l'ensemble de la population, malgré la grande part qui demande de ne plus être asservie à cette sujétion. Malgré l'exemple de certains pays qui autorisent le suicide assisté sous certaines conditions. En un tel domaine tous les choix sont recevables lorsqu'ils ont trait à soi, mais ce qui est un scandale c'est d'interdire tout choix. De bafouer, mépriser, « colonialiser » ainsi la vie, la mort, la pensée de beaucoup. De soumettre, asservir à ce qui devient, dès lors, une idéologie contraignante, ceux dont on tient un choix majeur pour un caprice malséant, voire pour une provocation blasphématoire. De quel droit mettre à la merci d'une opinion routinière la vie, la mort de tous ? De quel droit décider à propos de tous et contre nombre d'entre eux, de ce temps de leurs destins, qui devrait comme aucun autre leur appartenir ? Un temps au cours duquel chacun devrait être comme jamais détenteurs de ses droits, de ses choix, de sa propre conscience et de sa liberté face à ce qui est si grave, personnel, et sans doute le plus intime d'une vie : sa mort. L'engrenage dans les ravages, les saccages de certaines agonies inflige à cette mort un caractère hideux, désordonné, qui livre le mourant, la mourante à toutes les déchéances - et qui le prive, la prive d'une relation authentique et dernière avec soi et avec ce qui leur est essentiel. Faut-il vraiment ratifier, voire prolonger, la durée barbare de cette agonie contre le gré de ceux qui en sont la proie ? Le suicide assisté témoigne, en vérité, d'une tiédeur humaine et de bienveillance, de solidarité. Sa pratique est celle d'un accompagnement. Il procède du respect de la vie, de la mort, du départ de celle ou celui qui les traverse et qui a choisi de les traverser ainsi. Il écarte aussi le désastre de suicides solitaires, clandestins et ratés. Ce n'est pas une déclaration de guerre à la vie, que de faire le choix si digne de consentir à sa fin déjà reconnue incontournable, et de la vouloir le plus possible calme et consciente - peut-être entourée, apte à l'être en tout cas. Un départ net, clair et responsable, arraché à l'horreur. Il ne s'agit pas de le donner pour modèle, mais de ne pas le prohiber. L'interdire relève d'un despotisme qui semblera plus tard avoir été inconcevable, barbare. Stupide. Et simplement méchant. Béotien.

MACHIN QUI RÉCLAME SA NOURRITURE AVEC DES CRIS PERÇANTS ET BAVE EN MANGEANT. PAS POUR MOI LE DESTIN DE GRAND-MÈRE SOURDE ET AVEUGLE, QUI SE PARLE AVEC DES PETITS BRUITS EFFRAYÉS



comme Faire selon son cœur. N. C.

Exigence de liberté, quête du **respect**

IRÈNE FRAIN, Écrivaine



© François Frain

La mort ne saurait, certes, se regarder en face. Mais ce qui reste de vie, quand elle s'en va vers sa fin...? Croyez-vous vraiment qu'on ait le droit de fuir les yeux de celui qui veut quitter ce monde parce que ses douleurs sont devenues insoutenables ? Et sa bouche qui demande : « Aidez-moi à en finir dignement... » Dignement, oui, c'est-à-dire conformément à ce que l'être humain demeure, en dépit de ce corps qui, par tous les bouts, fout le camp. Exigence de liberté, quête du respect. Un jour, à travers un regard et des mots, j'ai rencontré cette demande. Et je n'ai pas pu leur répondre. Parce que notre société française ne s'est pas encore donné les moyens de le faire. Ce jour-là, je me suis promis : plus jamais çà. Ni pour les autres, ni pour moi.

G

comme Gravité, centre à bâtir de la personne humaine. N. C.

ET QUI NE QUITTERA SON LIT QUE POUR SA TOMBE. PAS MOI LE RADOTEUR, LE GÂTEUX, LE GRABATAIRE, QUI NE CONTRÔLE MÊME PLUS SES SPHINCTERS.

Les droits absolus

JEAN-PIERRE GODEFROY, Sénateur de la Manche



En 2009, Jean-Luc-Romero m'a proposé de rejoindre le comité de parrainage de l'ADMD. C'est un honneur pour moi de figurer parmi toutes ces personnalités et de représenter une association qui n'a cessé, ces 30 dernières années, de mener le débat et de faire

progresser les mentalités sur une question, celle de la fin de vie, douloureuse, émotionnelle et controversée. Je soutiens l'ADMD parce que je suis intimement convaincu qu'au lieu de se demander ce qui est permis ou défendu aux tierces personnes - médecins, soignants, famille, proches, notamment - en matière de lutte contre la douleur, d'acceptation ou de refus de traitement, voire d'aide active à mourir, il faut faire de la personne concernée le centre de gravité de tout le système. Il faut se demander quels sont les droits des êtres humains sur la fin de leur vie. Selon moi, ces droits devraient être absolus, parce que la vie n'appartient ni aux médecins, ni aux philosophes, ni aux procureurs, ni aux juges, ni aux hommes de religion, ni aux techniciens chargés des machines destinées à maintenir artificiellement en vie des hommes et des femmes : c'est de la volonté du patient et de lui seul qu'il faut tenir compte. Le débat est complexe parce qu'il met en cause deux principes fondamentaux qui peuvent sembler contradictoires : le respect de la vie d'une part, et le respect de la dignité et de la liberté de l'homme d'autre part. Mais il est fondamental. Au Parlement comme dans l'ensemble de la société française, les avis divergent parfois radicalement mais ils transcendent les clivages politiques traditionnels. C'est ce que l'on peut constater à chaque débat organisé à l'Assemblée nationale et au Sénat. Depuis quelques années ils se sont multipliés, que ce soit en réaction à des affaires médiatisées ou à l'occasion de propo-

sitions de loi déposées par les partisans ou non de l'aide active à mourir ; je suis moi-même à l'origine d'une question orale avec débat discutée le 8 avril 2008 au Sénat. Ces débats ont permis des évolutions positives. Ils ont notamment conduit notre société à s'interroger sur la place qu'elle fait aux personnes malades et aux mourants. Ils ont également permis, grâce à la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, de consacrer le principe de l'obstination déraisonnable et le droit au refus d'un traitement ; et bientôt, grâce à la proposition de loi actuellement en cours d'examen relative à la création d'une allocation d'accompagnement en fin de vie, de faire bénéficier les personnes qui souhaitent accompagner un proche en fin de vie à domicile d'un congé rémunéré. Ils ont encore permis le développement des soins palliatifs, même si trop peu de personnes y ont encore accès aujourd'hui et même si cela ne modifie en rien les tendances lourdes de notre système de santé et de son financement qui privilégie la réduction des durées d'hospitalisation et la réalisation d'actes lourds - tout le contraire des soins palliatifs ! Aujourd'hui, notre législation permet donc de « *laisser mourir* », mais elle refuse toujours que l'on provoque délibérément la mort, même à la demande du malade. J'espère que viendra bientôt le temps où chacun saura, légalement, lucidement et librement, déterminer le seuil de souffrance qu'il ne veut pas dépasser. Au moment choisi par lui, entouré par ses proches et aidé par eux, sans crainte des actuelles persécutions judiciaires, il fermera alors les yeux pour la dernière fois, simplement, dans la sérénité et la dignité. Étape par étape, débat après débat, loi après loi, nous sortons la mort du silence et du vide juridique dans lesquels notre société l'avait enfermée. Nous bâtissons un droit, celui de la fin de vie, qui, parce qu'il touche à l'essentiel, ne cessera plus d'évoluer. Le chemin est encore long mais c'est avec confiance et détermination que nous l'empruntons.

comme Goût de la vie
jusqu'au bout des libertés. N. C.

DÉGAGE UNE PUANTEUR ATROCE ET, DONT LES FESSES NE SONT QU'UNE PLAIE VIVE. UNE VISITE À UN « MOUROI » EST FORTEMENT RECOMMANDÉE

Combien de scandales faudra-t-il ?

BENOÎTE GROULT, Écrivaine



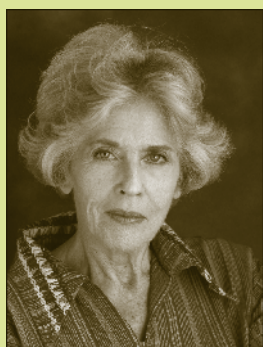
© AFP

Chère ADMD, vous fêtez cette année votre 30^e anniversaire... moi je fête demain, 31 janvier, mon 90^e anniversaire ! Enfin je fête... L'expression est inexacte. Disons plutôt que je prends le deuil de mes 89 ans, de la décennie des 8, pour entrer dans la redoutable décennie des 9. Une décennie qu'on est de moins en moins sûr de terminer, même si on a quelques magnifiques exemples. Je pense à Claude Lévi-Strauss ou à Nathalie Sarraute, morte l'année de ses 100 ans en pleine possession de ses moyens intellectuels. Par les hasards de mon patrimoine génétique, joint à la chance de n'avoir pas connu d'accident grave, j'ai réussi à me croire immortelle jusqu'à 80 ans environ et je n'ai pratiquement jamais pensé à la mort. Et pourtant, j'ai adhéré à l'ADMD il y a plus de 20 ans et ce n'était pas par crainte de la mort mais par goût de la vie. Le goût jusqu'au bout de mon indépendance, de ma liberté, y compris « *la dernière des libertés* » comme l'appelait si bien François de Closets. Et cet espoir de ne jamais perdre les pédales et de devenir dépendante des autres, fût-ce de ses enfants. J'avoue que je comprends mal que les femmes, qui forment l'essentiel de notre association (sans doute parce qu'elles sont si souvent confrontées à la

fin de vie de leurs proches) sont encore si frileuses quand il s'agit de grossir les rangs de l'ADMD afin de lui donner le poids nécessaire pour peser sur les décisions de nos élus. Combien faudra-t-il de scandales et de drames pour que nous puissions appliquer légalement ce droit de choisir, qui ne contraint personne - tout comme le droit à l'IVG ne contraint personne à avorter - mais qui élargit simplement le champ des libertés individuelles. Je pense à un cas particulièrement révoltant (mais ils le sont tous pour la dignité humaine), celui de Chantal Sébire dont le visage terrible nous hantera longtemps, et qui a été obligée de mourir seule, d'un traitement de cheval, délivré par un vétérinaire je crois puisque le traitement humain lui était refusé par la loi française. Je pense aussi au Danemark, pays pionnier avec sa loi de 1992, mais il faut savoir que l'ADMD danoise comptant autant d'adhérents que la France, bien qu'étant dix fois moins peuplée ! Hélas, dans la conjoncture politique actuelle, et Nicolas Sarkozy s'étant prononcé contre le droit de choisir sa mort, la situation est bloquée. Mais il faut en parler, maintenir la pression. Et je terminerai en utilisant la formule d'un philosophe, André Comte-Sponville, je crois que c'était au colloque de 2002, sous le patronage de Bernard Kouchner alors ministre de la Santé, formule qui avait eu le don de détendre l'atmosphère : « *Il faudrait ajouter un droit aux Droits de l'homme, le droit de s'en aller !* ».

comme Kafka contre
l'ingérence des autres N. C.

À TOUS CEUX QUI NE VEULENT PAS ENTRER DANS LA VIEillesse À REculONS. JE LEUR GARANTIS UNE VISION SAISSANTE DE NOTRE CIVILISATION. UNE INSULTE À LEUR DIGNITÉ, UNE REMISE EN QUESTION FONDAMENTALE COMME



Je n'octroie à **personne**
le droit de disposer,
ni de ma vie, ni de ma mort

NELLY KAPLAN, Cinéaste

K comme
Kafka en quête
de la connaissance N. C.

Le droit à mourir dans la dignité : un combat laïque

PATRICK KESSEL, Président du Comité Laïcité République



Les temps dits « modernes », à bien des égards conservateurs, donnent parfois à penser que la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité seraient acquises et leur histoire achevée. Plus besoin des Lumières dès lors qu'elles rayonneraient ! Chacun sent bien qu'en fait ces principes universels, fondateurs de la République, ouverts à toutes les femmes et à tous les hommes, quels que soient leurs origines, leur couleur, leur culture sont menacés de par le monde. Ce qu'on croyait acquis, gravé dans le marbre, nécessite un combat de tous les instants pour repousser les assauts obscurantistes aux visages multiples. Les héritiers des philosophes des Lumières ont vocation à porter le flambeau d'une humanité en quête de son émancipation permanente. A l'arborer fièrement, sans culpabilité mais avec responsabilité, sachant que la folie des hommes peut les conduire au pire en détournant le progrès et la raison à des fins mercantiles et doctrinaires. Les Lumières qui éclairent - et non la Lumière qui aveugle - c'est l'homme, la femme, s'élargissant des peurs originelles, des dangers, de la faim, de la nature, de la maladie, de l'ignorance, des préjugés, des injustices, des souffrances, de toutes les servitudes, de ce qui aliène sa capacité à choisir sa vie, à assumer pleinement sa mort. C'est la connaissance du monde et de soi, le libre examen, c'est le respect des autres et de soi-même, l'égalité des droits et des devoirs entre tous les êtres humains, la justice sociale sans laquelle les valeurs éthiques demeurent des vœux pieux. C'est la langue de la Fraternité. L'actualité atteste s'il en était besoin du retour macabre des intolérances, des injustices, des visions obscurantistes et sectaires, communautaristes et totalitaires. Tous les jours des articles de presse témoignent de cas de femmes battues, lapidées, enfermées, « grillagées », de minorités réprimées, d'homosexuels stigmatisés, d'intellectuels laïques éliminés. Toutes les semaines ce sont, ici ou là, des campagnes officielles contre

l'usage des préservatifs (quitte à condamner des populations, comme sur le Continent Noir, largement séropositives), des déclarations contre l'IVG (même dans le cas d'une jeune brésilienne violée alors que les médecins ayant procédé à l'interruption de grossesse sont eux excommuniés !!), contre l'instruction des jeunes filles, contre l'homosexualité présentée comme une maladie, contre la théorie darwinienne de l'évolution dont l'enseignement recule au profit du créationnisme, contre les formidables découvertes de la biologie et de la génétique. Mais toutes les menaces ne viennent pas que des forces du passé. Les hommes ont besoin de conquérir les nouveaux continents de la connaissance, d'en assurer la maîtrise technique mais aussi éthique, afin de bâtir une Cité des Hommes plus juste et plus éclairée, fondée sur l'éthique des Lumières. Cela signifie un engagement sans faille en faveur d'une laïcité sans qualificatif, pas uniquement défensive mais résolument tournée vers l'avenir, au service de femmes et d'hommes libres, égaux et responsables. La maîtrise de l'idée de mort, sujet tabou par excellence, marque une étape d'envergure sur ce chemin d'émancipation. L'homme des temps les plus anciens devint homme en enterrant ses compagnons, en découvrant qu'il est mortel et en inventant les dieux qui faisaient sens face à l'angoisse de sa propre finitude. L'homme d'aujourd'hui envisage un nouveau seuil de conscience, de liberté et de dignité. Même s'il a toujours besoin de mythes et qu'il en sera heureusement toujours ainsi, il sait désormais que sa mort lui appartient en propre et que nul dieu ne peut lui interdire d'en être le décideur s'il le souhaite. Mais de l'idée au droit il y a encore un pas important à franchir. Tel est l'enjeu d'une loi permettant à chaque femme et à chaque homme, en conscience, de décider des conditions de sa fin de vie, de la même façon que nous voulons que chaque être humain puisse librement décider de sa propre existence, dans la seule limite du respect de la liberté des autres. C'est un combat d'avenir que mène l'Association pour le Droit de mourir dans la dignité, combat qui s'inscrit dans le cadre plus large d'une République laïque et sociale, auquel nous apportons un soutien sans partage.

SOCIÉTÉ ET UN ENVIRONNEMENT AXÉS SUR LA JEUNESSE, LE RENDEMENT, L'EFFICACITÉ, LES PLAISIRS VIOLENTS ET LES SENSATIONS FORTES. SUR LA

comme Liberté
et de son bon usage. N. C.

Juste mort ? Belle fin ? Honorables adieux ?

SIMONNE ET JEAN LACOUTURE, Ecrivains, historiens



Si l'on est de ceux qui considèrent la mort comme plus absurde encore qu'inéluctable, on est enclin à inclure, dans cette absurdité, une part de liberté, de responsabilité. Et à souhaiter en faire usage. Bon. On nous dit que l'espèce ne dispose que d'un temps limité, plus faible chez l'homme que chez l'éléphant, plus important que chez la mouche. Et nous savons, d'expérience, que ce temps est traversé d'orages, d'épreuves, de maladies et autres inconvénients. Pour être fils de chirurgien, et être passé trois fois sur le billard, je sais qu'on ne saurait négliger ces hypothèses ou ces épreuves. Mais face à quelque danger que ce soit, Simonne et moi considérons qu'il faut faire face. Que c'est même la seule attitude qui puisse rendre supportable l'hypothèse en question. Et des citoyens qui ont quelque conscience de leur dignité tiennent pour essentiels ces deux principes que sont la justice et la liberté. La justice a peu à faire

avec la question qui nous occupe. Juste mort ? Belle fin ? Honorables adieux ? Qui n'a pas su, ou pas eu l'occasion de prendre la place d'un déporté en route pour Drancy, n'a plus d'occasion de faire des adieux exemplaires. Mais ce qui nous reste, entre tous les idéaux qui ont donné quelque sens à notre vie, c'est l'usage de la liberté. Laquelle nous a conduit jadis à nous refuser au nazisme, à dénoncer le stalinisme, à appeler nos cousins colonisés à récupérer leur liberté. Cette liberté dont, électeurs, nous ne faisons depuis de longues années qu'un usage malheureux, en tout cas inopérant. Voici que vient l'issue, le dénouement. Il nous revient de ne pas le subir, s'il est de ceux qui condamnent à l'imbécillité, à la chosification de l'être, remis à la charge des autres. Quelque forme que puisse prendre cet usage de la liberté, il est le dernier hommage que nous puissions rendre à la condition humaine, et qui consiste à choisir plutôt qu'à subir. Notre sœur et belle-sœur a décidé, voici quelques mois, que sa survie, après vingt années de perfusions, pesaient abusivement sur la vie des siens, et faisaient de la sienne une épreuve sans issue. Elle a coupé les fils. Nous avons salué ce geste comme une leçon.

VIEILLESSE, NOTRE ESPRIT NE SE NOURRIT QUE DE QUELQUES IDÉES FERMENTÉES DU 18^E SIÈCLE, NAGEANT DANS UN BOUILLON DE MALAISE,

comme Le droit
à la mort paisible. N. C.

Je suis a-mortel

PHILIPPE LAZAR, Fondateur du Comité national de bioéthique dans les sciences de la vie et de la santé



La Fédération des Centres de lutte contre le cancer (CLCC) m'a demandé – en tant qu'ancien directeur général de l'INSERM mais aussi en tant que patient – d'être le « grand témoin » de la présentation de son projet médical et scientifique.

Voici la conclusion des propos que j'ai tenus le 14 décembre 2009 devant cette assemblée.» Je suis athée et, par là même, a-mortel. On me dit que je finirai par mourir et je trouve raisonnable de croire ce qu'on me dit à ce sujet. Cependant mon athéisme me convainc pleinement que je ne serai pas là pour constater ma mort et c'est en ce sens que je me déclare non pas, bien sûr, im-mortel mais bien a-mortel. L'idée que je finirai par mourir ne me réjouit guère, cela va de soi, elle me chagrine même beaucoup à de multiples points de vue, mais je ne saurais avoir « peur » de la mort. Et je ne vois pas pourquoi les croyants ne partageraient pas cette absence de crainte, en tout cas ceux, nombreux, qui sont persuadés de l'immortalité de leur âme et la future résurrection de leur corps (car je ne pense pas que beaucoup d'entre eux en soient encore à redouter vraiment de subir en enfer les tourments si merveilleusement évoqués dans les tableaux de Jérôme Bosch). Pourquoi ce détour par l'évocation si j'ose dire paisible de la mort en tant que telle ? Bien sûr parce qu'avant la mort il y a évidemment « l'avant la mort ». Je n'ai jamais cherché à savoir vraiment comment je mourrai. Je sais simplement que ce passage n'est pas toujours, lui, paisible, c'est le moins qu'on puisse dire. J'ai l'honneur de faire personnellement partie du Comité de parrainage d'une association bien connue pour son action en faveur d'une réap-

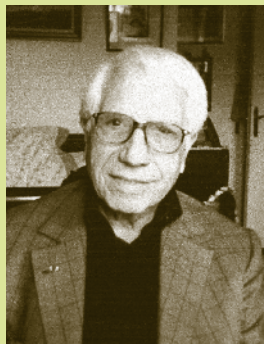
ropriation par chacun de sa mort, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, l'ADMD. Certains contestent la légitimité de cette référence à la « dignité », toute personne étant, selon eux, potentiellement « digne », et cela à tous moments de son existence, même les plus tragiques. En ce qui me concerne, je pense que ce procès sur un mot ne doit en aucune manière être l'arbre qui cache la forêt : l'action de l'ADMD en faveur de la reconnaissance de notre ultime liberté est exemplaire. Mesdames et Messieurs les acteurs des CLCC, vous avez, collectivement, contribué de façon majeure à « banaliser » heureusement l'image du cancer, en le transformant en maladie curable et perçue comme telle ; vous savez de mieux en mieux nous soigner et nous redonner dès lors l'espoir de vivre bien plus longtemps que ce n'aurait été le cas il y a quelques décennies et cela – pas toujours mais très souvent – dans de bonnes voire de très bonnes conditions... Aidez-nous maintenant à nous débarrasser de la crainte de devoir éventuellement passer par une phase insupportable avant de disparaître. Vous intervenez souvent déjà, en votre âme et conscience, pour réduire à tout prix de telles souffrances lorsqu'elles se manifestent. Mais aucun de nous n'a néanmoins l'absolue certitude, aujourd'hui, de pouvoir être, le moment venu, aidé comme il devrait l'être. Et cette inquiétude est à certains moments extrêmement lourde à porter. Bien plus lourde en fait que le poids de la maladie elle-même. Pionniers dans tant de domaines, soyez-le aussi dans cet ultime preuve de fraternité que vous pouvez nous apporter en contribuant à faire changer la législation de notre pays, si en retard en la matière par rapport à celle de certains de nos voisins. Vous avez la légitimité de le faire parce que, vous, vous savez ce que peuvent être les derniers moments, tragiques, d'une vie ! »

DE PEUR ET DE HONTE LOUCHE. AVEC QUEL ÉTONNEMENT LE 21^E SIÈCLE N'ÉTUDIERA-T-IL PAS NOTRE INDIGENCE INTELLECTUELLE ET NOTRE INFANTILISME

L comme Longue,
trop longue l'attente d'une loi. N. C.

On ne saurait se satisfaire du bilan actuel

CHARLES LIBMAN, Avocat



« Je vous demande le droit de mourir », écrivait Vincent Humbert au Président de la République d'alors, Jacques Chirac. C'était en 2002, mais cette lettre aurait tout aussi bien pu être écrite en 1980 ou aujourd'hui. Voilà donc où nous en sommes : réduits

à demander vainement sur le mode de la supplication pathétique au premier magistrat du pays ce que la clémence de n'importe quel autre finit de fait par accorder, mais après coup, et à quel prix : l'attente, la souffrance, le sentiment de l'absurde, la décision d'en finir, la mort dans la clandestinité, le poids de la culpabilité, sans parler des tourments de la phase judiciaire : instruction, auditions, procès, médiatisation. Quel fardeau pour un seul homme, à qui la maladie conteste chaque jour un peu plus cette condition et la dignité qui va avec ! Quel fardeau aussi pour la famille qui lui survit, la conscience en paix d'avoir accompli ce qu'imposaient les lois de la morale et de l'humanité, mais sous le regard hypocritement réprobateur de celles de la République ! Qui ne ressent ce qu'a d'intolérable et de scandaleux le fait d'avoir à en passer par de si épouvantables épreuves ? Combien de temps encore faudra-t-il pour faire rédiger et voter une loi qui reconnaisse à chacun, quand sa dignité d'homme est en jeu, le droit à disposer de sa vie et de partir dignement ? Après trente années de lutte, l'ADMD peut se flatter d'avoir considérablement fait

évoluer les mentalités. Le temps n'est plus où la mort était un sujet tabou, que l'on ne pouvait aborder sans passer pour un ennuyeux aux yeux d'une opinion qui préférerait escamoter le problème comme on cache la poussière sous le tapis. Le patient travail de l'ADMD a contribué à ériger la question de la fin de vie en grand débat de société, comme l'attestent les innombrables publications ou émissions sur ce thème. Révolue également l'époque où nos adversaires n'avaient qu'à caricaturer notre discours pour le discréditer en nous faisant passer pour des passionnaires de l'expédition *ad patres*. Il semble communément admis aujourd'hui que notre combat se fonde sur une valeur élémentaire, la dignité de l'homme, et que si c'est l'émotion et l'indignation qui nous ont rassemblés dans cette lutte, c'est la raison et le bon sens qui la guident. Terminé aussi ce temps où il nous fallait compter sur la seule émotion que suscitait un cas particulier, par exemple celui de Vincent Humbert, pour éveiller les consciences. Des enquêtes d'opinion détachées de toute actualité montrent que la société est disposée à aborder la question en toute sérénité. Tous ces changements représentent pour nous une victoire considérable, obtenue par tous nos amis grâce à une conviction et une abnégation sans faille. Mais l'on ne saurait se satisfaire d'un tel bilan. Je veux croire que ce trentième anniversaire que nous célébrons marque l'entrée dans une ère nouvelle, où à la sensibilisation de l'opinion peut succéder une phase législative efficace. L'opinion semble prête. Et la représentation parlementaire (qui, comme son nom l'indique, se veut représentative) ?

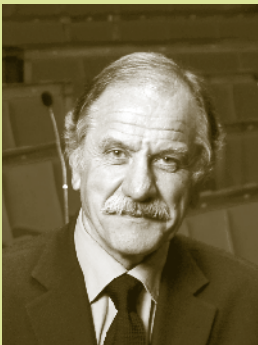
AFFECTIF EN CE DOMAINE ? AUJOURD'HUI, LA PERSONNE ÂGÉE SEULE, DIMINUÉE OU SOUFFRANTE N'A POUR SEULE PERSPECTIVE QU'UNE AGGRAVATION DE SON ÉTAT, SURTOUT

M

comme Missions parlementaires, entendez-nous! N. C.

« La honte prométhéenne »

NOËL MAMÈRE, Député de la Gironde



Trente ans, voilà trente ans maintenant que l'ADMD lutte pour la conquête de cette liberté fondamentale qui consiste à ce que chacun puisse décider, en conscience et sereinement, des propres conditions de sa fin de vie. Trente ans de combats pour vaincre la résistance d'une société qui se fige et se rétracte dès qu'il s'agit d'aborder la question taboue de la mort. Dans un monde où l'homme prétend s'extraire chaque jour un peu plus de sa « nécessité », de ce qui l'a fait si humain et donc si fragile, pourquoi ne pourrait-il pas décider lui même des conditions de sa fin de vie plutôt que de se laisser imposer par la médecine et les traditions judéo-chrétiennes qui ont toujours conçu la souffrance comme une forme d'expiation ? Alors que certains mouvements, de plus en plus en plus influents, comme les « transhumanistes », nous promettent la réalisation du rêve de Prométhée, en prétendant supprimer la naissance, la souffrance et la mort par la convergence des biotechnologies, des nanotechnologies, des sciences cognitives et des techniques de l'information et de la communication, nous attendons toujours de pouvoir décider des conditions de notre fin de vie... Tandis que les « bonnes consciences » s'émeuvent de notre revendication, en la considérant comme attentatoire à notre liberté, nous ne les entendons pas condamner ceux qui aujourd'hui prétendent fabriquer « l'homme augmenté », dans lequel la part de l'homme ne serait plus que périphérique. Ce n'est pas le rêve de Prométhée, mais « la honte Promé-

théenne », comme l'a si bien écrit Günther Anders. Et pendant que quelques scientifiques nous préparent des lendemains qui déchantent, sans aucun contrôle démocratique, nous ne parvenons même pas à obtenir de la mission parlementaire de révision des lois bioéthiques qu'elle auditionne les représentants de l'ADMD ! Vous avez déjà la loi Leonetti, ça suffit ! Circulez, il n'y a rien à voir. Le rapport de notre mission est maintenant public et rien ne figure sur cette question essentielle, parce qu'il y a eu censure. Comme si le droit de mourir dans la dignité ne faisait pas partie intégrante des questions bioéthiques. Eh bien, nous ne pouvons nous résoudre à ce diktat imposé par une morale rétrograde qui craint comme la peste la liberté de choisir les conditions de sa fin de vie. Je m'honore d'avoir défendu les propositions de notre association lors des élections présidentielles de 2002, mais je me sentais bien seul... Comme en d'autres occasions où il s'agissait de faire avancer l'égalité des droits. Depuis cette époque, déjà lointaine, les esprits ont progressé, notamment du côté des socialistes qui ont présenté sans succès une proposition de loi dans ce sens, avec notre soutien. J'ai encore en mémoire les mots justes que Laurent Fabius a su trouver lors de l'explication de vote devant les députés. Cette référence est pour moi l'occasion de rendre hommage au courage et à la persévérance de certains de mes collègues des bancs de droite, telle Henriette Martinez, qui tente de convaincre ses amis politiques depuis si longtemps. Comme le dit le proverbe: « on ne perd que les combats qu'on ne mène pas ». Celui-là ne s'arrêtera pas tant que nous n'obtiendrons pas une loi. Vous pouvez compter sur notre détermination et sur notre engagement.

SI ELLE NE DISPOSE QUE DE PETITS REVENUS, CE QUI EST LE CAS POUR LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ. BEAUCOUP SOUHAITENT LA MORT. « ILS DISENT CELA MAIS
 comme Mourir protégé par la loi. N. C.

Que les **tabous** soient brisés

HENRIETTE MARTINEZ, Députée UMP des Hautes-Alpes



Convaincue que le droit de choisir sa mort - si les circonstances le permettent - doit être l'ultime liberté de tout homme responsable de sa vie, j'ai transformé mon engagement de citoyenne en combat politique quand j'ai pris conscience de la très large

volonté de nos concitoyens d'être entendus sur ce sujet. Ainsi j'ai déposé une première proposition de loi intitulée « Aide à la délivrance volontaire en fin de vie » en 2004 alors que débutait, par un concours de circonstances, la mission d'information Leonetti à laquelle j'ai participé activement. Puis j'ai déposé une deuxième proposition de loi intitulée « Pour une aide active à mourir » en mai 2008. Cette dernière a été cosignée par 24 de mes collègues députés de la majorité. Enfin, j'ai voté le 19 novembre dernier la proposition de loi socialiste relative au droit de finir sa vie dans la dignité, assumant pleinement et en conscience ma liberté de pensée sur une question qui dépasse les clivages politiques. En effet, la question qui est posée est fondamentale aux yeux des Français et notre République ne peut donner qu'une réponse basée sur les valeurs laïques qui sont les nôtres. Je souhaite pour ma part que les tabous soient brisés, et qu'enfin la voix du peuple soit entendue pour faire évoluer la loi en vigueur qui marque une avancée

mais reste largement insuffisante. Le premier problème dans l'application de la loi actuelle est celui de la décision d'arrêt des soins qui, malgré la volonté lucidement exprimée du malade en fin de vie, ou sa déclaration de volonté anticipée, continue à relever de la décision du médecin. La loi protège les médecins - et c'est bien - mais elle reste ainsi une loi pour les médecins et pas pour les malades, soumise au bon vouloir de l'équipe médicale... Le deuxième problème est celui de l'hypocrisie du « laisser mourir ». Arrêter les soins en sachant que l'on va provoquer la mort, ou pousser le sédatif pour soulager la souffrance en connaissant son double effet, c'est accomplir dans le premier cas un geste à effet différé et dans le deuxième cas un geste masqué. C'est refuser de voir la réalité en face et d'aller jusqu'au bout de son acte. Ainsi, ce qui pourrait être un geste de délivrance devient un geste de souffrance pour le mourant et son entourage, alors que le résultat final est le même et que chacun le sait bien. Enfin, il faut cesser d'opposer les soins palliatifs à la demande d'euthanasie car ce sont des réponses différentes à des attentes différentes : les soins palliatifs répondent à la nécessité de faire cesser la douleur dans un processus de mort lente et subie, alors que l'euthanasie répond à une demande de mort active et choisie. La différence relève de la conscience de chacun, de son choix de vie et de mort. C'est une question éthique éminemment personnelle qu'aucune idéologie extérieure ne saurait nous imposer.

N'EN PENSENT PAS UN MOT, RÉPLIQUENT LES ESPRITS OBTUS, LA PREUVE EST QU'ILS NE SE SUICIDENT PAS ET MÊME SE SOIGNENT AVEC ACHARNEMENT

comme Mourir
en trois mots. N. C.

Droit élémentaire

BRUNO MASURE, Journaliste



Droit = « ce qui est exigible dans une collectivité humaine » ;
« ce qui est permis par conformité à une règle morale ».

Mourir = « cesser de vivre ».

Dignité = « respect que mérite quelqu'un » ; « gravité qui inspire le respect ».

Si ces trois mots ont un sens, le droit de mourir dans la dignité ne se discute pas ! Il est, à mes yeux, évident que chaque être humain doit pouvoir décider, en toute conscience et aussi sereinement que possible, des conditions de sa fin de vie... Pour que cette fin de vie ne soit pas synonyme de déchéance ou de chemin de croix. Ni de cauchemar pour les proches. Depuis des décennies, nous nous gargarisons du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Il serait grand temps que la Loi accorde ce droit élémentaire à chacun !

AUSSI LONGTEMPS QU'ILS LE PEUVENT ». FAUT-IL SOULIGNER QUE LE POISON N'EST PAS FACILEMENT ACCESSIBLE ET QUE SE JETER SOUS UN

M

comme Modèle trahi N. C.

Vous y arriverez, c'est sûr et certain

NELLY MOÏA, Doyenne de l'ADMD (carte n° 17 du 9 juillet 1980)



[...] Qui eut dit, en août 1980, que le combat serait si long, qu'il vous faudrait autant de ténacité ! On ne peut nier les progrès accomplis, mais le but à atteindre se fait attendre... Vous y arriverez, c'est sûr et certain, mais il y a de quoi se sentir découragé,

parfois. C'est si étrange pour moi, Luxembourgeoise, de vous écrire dans les circonstances actuelles : ce mini-pays de « *ploucs* » qui y est arrivé, à faire voter la loi en question, et pas la Grande Nation (qui est aussi, hélas, la fille aînée de l'Eglise...). Franchement, je me sens un peu mal à l'aise. Bien sûr, je suis fière comme un pou de notre exploit à nous autres « *Grands Ducaux* », mais... l'ordre des choses a été perturbé et il me faudra encore m'y habituer. Ici on grandit, on est élevé dans l'admiration de la France, de la Grande Nation. Au lycée, on avait les manuels d'histoire français, la connaissance de la littérature française était de prime importance, la France, c'était... (avec l'Italie) le berceau de la Renaissance, puis de la splendeur de Versailles, de Paris, et les Lumières, la Révolution. Bref, France « *rimait* » avec Liberté et Progrès. A côté de cet hexagone glorieux, mon pays s'est toujours senti peu de choses et les esprits rebelles (comme le mien) de le mépriser pour son caractère conservateur et soumis

au cléricisme catholique. Jamais nous n'aurions pensé gagner la bataille pour l'auto-délivrance : 1) du tout (avant très, très longtemps) et 2) avant vous ! La légalisation de l'euthanasie volontaire n'avait d'ailleurs pas été au programme de la coalition gouvernementale cléricaux-sociaux-démocrates. Quand la chose démarra à la Chambre des Députés, nos adversaires furent stupéfaits ! On les a bien eus, le Vert Jean Huss et la socialo Lydie Err en tête. Quelle bataille ! Cela a ragé « *on and on and on* », sans répit, les quotidiens débordaient (surtout le « *Tageblatt* » qui publiait des avalanches de lettres à l'éditeur, d'articles pro + contre). Il y eut encore des rebondissements quand le Grand-Duc refusa de signer la loi, l'archevêque et le pape s'en mêlent, il faillit y avoir un referendum, le trône grand-ducal sembla vaciller, la Constitution fut un brin remaniée pour que Son Altesse pût concilier conscience catho et devoir de monarque. Et voilà, le Benelux est arrivé – pour la Hollande ce n'est pas surprenant vu sa belle histoire d'amour de la liberté ; pour la Belgique, cela en a surpris plus d'un(e), et quant à nous autres – on a été les premiers ébahis ! Mais – cela me chiffonne que la France (comme d'ailleurs l'Angleterre, l'Allemagne) continue à buter sur une opposition obstinée, exaspérante de mauvaise foi, de stupidité – c'est « *infuriating* » (terme anglais intraduisible que j'aime bien). « *Quousque tandem - ô Gouvernement français - abutere patienta nostra* ». Assez. Je prends votre temps.

TRAIN OU PAR LA FENÊTRE EXIGE UNE FORCE PHYSIQUE ET MENTALE QUE LE VIEILLARD NE POSSÈDE PLUS ? CELA DIT, LES SUICIDES DE VIEILLARDS

N

comme Nouvelle frontière
des droits et de la personne. N. C.

La loi leonetti est **insuffisante**

VÉRONIQUE NEIERTZ, Ancien ministre



Le 17 juillet 1998, Claire et Roger Quilliot choisissaient de se donner la mort ensemble et d'exercer cette ultime liberté de ne pas survivre l'un à l'autre. Et pourtant Claire fut ramenée à la vie, contre son gré, contre sa volonté mûrement réfléchie. Pour moi, parlementaire comme Roger Quilliot que j'admirais infiniment et comme lui ancien ministre, ce fut un déclin. En août 1998, j'ai adhéré à l'ADMD, présidée à l'époque par Henri Caillavet. Je reconnaissais dans ce combat pour le droit à mourir dans la dignité les mêmes arguments, les mêmes adversaires, les mêmes hypocrisies, les mêmes violences que ceux qui avaient accompagné mon tout premier combat politique trente ans plus tôt pour le droit à la contraception et à l'Interruption Volontaire de Grossesse. C'est-à-dire le droit de disposer de son corps sans avoir de permission à demander à personne et sans que cela puisse entraîner de sanction pour quelque soignant que ce soit. Depuis, les Français ont suivi avec angoisse le martyre de Vincent Humbert et de sa mère, celui de Chantal Sébire, ils ont entendu Maïa Simon, lu les explications de Mireille Jospin

grâce à sa fille. Peut-être est-ce cette actualité qui a fait doubler les effectifs de l'ADMD au cours de ces cinq dernières années. La visibilité de l'Association a aussi été renforcée par un Comité de parrainage, composé de personnalités de tous bords : philosophes, écrivains, avocats, journalistes, politiques et si Léon Schwarzenberg était encore là, il en ferait partie. La présidence de l'ADMD est maintenant assurée par Jean-Luc Romero, qui a vu nombre de ses amis mourir du sida, et qui fut lui-même responsable politique. Le combat continue. Parce que malgré les progrès des droits des malades, de la lutte contre la douleur, du refus de l'acharnement thérapeutique, la loi Leonetti est insuffisante. Au 20^e siècle, nous avons gagné le droit de donner la vie à un enfant ou de ne pas la donner. Une nouvelle frontière des droits de la personne reste à conquérir au 21^e siècle : le droit de quitter la vie en toute dignité et en toute conscience, le droit d'être humain et de pouvoir le rester jusqu'au bout. Les Français(e) vieillissent. Ils/Elles sont bien moins pusillanimes que ceux qui les gouvernent. Comme pour l'IVG, les mœurs rendent la loi obsolète. Il est dangereux de laisser se creuser le fossé, déjà si profond, qui sépare le peuple de ses gouvernants, les pratiques imposées aux petits, aux anonymes, aux pauvres, de celles que peuvent s'offrir les privilégiés.

SONT PLUS NOMBREUX QUE NE L'INDIQUENT LES STATISTIQUES, QUI ENREGISTRENT TRÈS SOUVENT LES SUICIDES COMME DES ACCIDENTS OU COMME LE

comme le Tourment surmonté par le combat. N. C.

Mourir dans La dignité, un **juste combat** à gagner !

GEORGE TARER, Personnalité éminente guadeloupéenne



Je viens de perdre mon époux le 12 décembre dernier, c'était un compagnon de toujours : soixante-trois années de vie commune. Jamais je n'avais côtoyé la mort d'aussi près, dans la quotidienneté à tout instant j'appréhendais la venue de cette dévoreuse de vie, j'ai ainsi compris ce que doit endurer un patient isolé, rongé par cette terrible maladie : le cancer. Pierre était extrêmement courageux, je l'ai su plus tard, son souci premier était de me préserver, me cacher l'imminence de l'issue fatale. Il en était parfaitement conscient, ayant été cadre de santé. Jusqu'au moment ultime, il a été entouré en permanence de sa grande famille, dont son fils médecin qui s'est mis en congé pour être au chevet de son père lorsqu'il a été hospitalisé (H.A.D) au cours de ses derniers jours. A-t-il beaucoup souffert ? Sûrement, il ne le montrait pas. Son agonie fut de courte durée, il est parti lucide, beau, apaisé... Mais en est-il de même pour tout le monde ? Il est certain que voir partir son être cher, un proche dans son intégrité préservée, la dignité, la sérénité, est très réconfortant. Le Docteur Henri Bangou*, Maire honoraire de la ville de Pointe-à-Pitre, un des meilleurs amis de Pierre, lui a rendu un hommage amical en écrivant ces lignes : « Tu nous as quittés, de cette manière à laquelle tu nous avais tellement habitué, de façon discrète et, j'ose

dire, un peu hautaine ». Mourir dans la Dignité est souhaitable, notre cause est juste, humanitaire. Je soupçonne Pierre, qui ne m'avait jamais donné son avis, d'avoir été favorable à notre combat. Il était si discret ! En effet, sur son lit d'hôpital, avant le transfert à son domicile, il me rappelait la date de notre réunion à Pointe-à-Pitre, salle Rémy Nainsouta, me demandait la raison pour laquelle je n'étais pas allée à Saint-Claude où était programmée une première rencontre. Je lui cachais la vérité, mon inquiétude sur son état de santé. Il m'a incité à aller à la deuxième rencontre à Pointe-à-Pitre. C'était huit jours avant son décès. En réalité, Pierre exprimait ainsi son désir de me voir continuer mon combat à l'ADMD. Le cœur rempli d'angoisse, j'ai participé à cette réunion présidée par Monsieur Jean-Luc Romero, à qui je renouvelle mes remerciements et mes félicitations ; sa venue chez nous a été un temps fort pour notre audience, pour ce combat difficile de l'ADMD. Cependant, qu'il se rassure, notre action est appréciée par un grand nombre de Guadeloupéens, en dépit des pesanteurs et des tabous. Notre amie déléguée Annie Babu est admirable de dévouement et de courage. Elle a beaucoup œuvré pour avoir l'assistance de notre cher Président Romero, pourfendeur des « voleurs de liberté » Au seuil de cette nouvelle année 2010, je souhaite à tous les adhérents et futurs adhérents de l'ADMD mes vœux de : santé, courage, détermination.

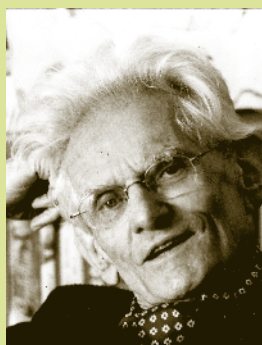
* Ancien sénateur

RÉSULTAT DE CAUSES NATURELLES. IL FAUT BIEN MÉNAGER LES FAMILLES ET LES INSTITUTIONS. FAUDRAIT-IL ASSASSINER QUELQU'UN POUR BÉNÉFICIER

comme Vie dans
la lumière jusqu'au mourir. N. C.

Courages de la liberté

MICHEL VERRET, Sociologue



Dans la Civilisation des Lumières - Cœur, Raison - où nous avons la chance, ou seulement l'espoir (?) de vivre, le premier bien de la vie est la liberté, la première liberté, la liberté de corps : libre disposition de soi, hors sujétion, ni assujettissement. Un droit citoyen le garantit, plus ou moins mal, et moins souvent en réalité qu'en droit. En droit cependant. En droit, sauf pour le droit de mourir. Non pas le droit de ne pas mourir : cela n'appartient pas à la vie, qui, de tous moments, et du dernier, implique la mort. Mais le droit de disposer soi-même du quand et du comment de tout moment, et du dernier qui est encore la vie, quand la vie s'achève. C'est l'honneur de l'Association pour le Droit de Mourir dans

la Dignité de défendre la dignité, oui, de ce dernier moment comme moment de liberté. Honneur d'affronter, ce faisant, les appareils d'emprise sur la fin de vie, dont les interdits conjugués (Eglise, Etat, Ordre médical, Ordre moral) prétendent obliger le mourant à la mort subie, eût-il même demandé à en faire mort active. Honneur encore de soutenir contre la pénalisation les actes de conviction et compassion, par lesquels, d'actualité en actualité, des mères, des filles, des sœurs, des infirmières (cœur féminin), des médecins aussi se sont donnés la liberté d'accéder à la demande de mourir de mourants, mourantes en si longues détresses. Courages de la liberté, pour Soi, pour l'Autre, sans que l'Autre décide pour Soi, ni Soi pour l'Autre. Qui veut mort subie, libre à lui, non de l'infliger à qui veut autrement. Soutenir sa lumière toute sa vie. Soutenir la lumière des droits neufs... Il y a quelque chose de lumineux dans le travail de l'ADMD.

D'UNE MORT PAISIBLE ? EN EFFET, L'ETAT DU TEXAS L'ACCORDE AUX CONDAMNÉS À MORT. GRÂCE À UNE LOI RÉCEMMENT PROMULGUÉE, LE CONDAMNÉ

X

comme mort sous X
dans la Sologne des années 30. N. C.

Faites-vite !

FRANÇOISE XÉNAKIS, Journaliste



© Muriel Berthelot

Je suis née en Sologne en 1930, à une époque où il en était ainsi depuis la nuit des temps : celles et ceux qui se savaient à bout de forces ou trop saouls de misère et de solitude, ceux-là se suicidaient. Les hommes se pendaient, les femmes se noyaient et les jeunes, eux, avalaient de la mort au rat. Très vite le cercueil en bois blanc, à la nuit tombée, privé de curé, partait en silence jusqu'au cimetière, suivi par celles et ceux qui avaient fini leurs tâches journalières, tête nue, en silence. Ils accompagnaient le suicidé. Ils comprenaient, eux, sa décision et s'in-

clinaient ... Sommes-nous donc par trop débiles ou plutôt n'est-ce pas ceux et celles qui, chez nous, ont décidé que décidément, non, l'euthanasie ne sera pas permise en France qui sont débiles ? N'y aura-t-il pas un politique qui osera réunir des médecins, des psychiatres, des infirmières qui ont vu des enfants grandir sans vivre et épuisés de douleurs, quelques sages ? Il nous en reste peut-être un ou deux... Faites vite ! Calmement, simplement, sans de grands effets de manche. Décidez que désormais celles et ceux qui veulent mourir sous certaines conditions le pourront. Allons-nous, là aussi - nous qui nous croyons toujours les premiers - être les derniers ? Et pendant ce temps les suicides deviennent de plus en plus violents, agressifs, comme pour nous dire : « Vous voyez à quoi vous nous acculez ? »



Comité de parrainage de l'ADMD

Au 1^{er} février 2010

Maurice AGULHON, historien - Jean AMADOU, chansonnier - Hugues AUFRAY, chanteur-compositeur - Jean BAUBEROT, fondateur de la sociologie de la laïcité - Etienne-Emile BAULIEU, biologiste - Nathalie BAYE, comédienne - Louis BERIOT, journaliste - Pierre BIARNES, sénateur - Pierre BOURGUIGNON, député - Antoine BOURSEILLER, cinéaste - André BRINCOURT, écrivain - Etienne BUTZBACH, maire de Belfort - Michel DEL CASTILLO, écrivain - Noëlle CHÂTELET, écrivaine - Hélène CIXOUS, écrivaine - François de CLOSETS, écrivain - Yves COCHET, ancien ministre, député - Christiane COLLANGE, écrivaine - André COMTE-SPONVILLE, philosophe - Boris CYRULNIK, médecin, chercheur - Régine DEFORGES, écrivaine - Mylène DEMONGEOT, comédienne - Danielle DELORME, comédienne - Marc-Alain DESCAMPS, professeur de psychologie - Muguette DINI, sénatrice, présidente de la commission des affaires sociales du Sénat - Mireille DUMAS, journaliste - Laurent FABIUS, ancien premier ministre, député - Dominique FERNANDEZ, écrivain - Jean FERNIOT, journaliste - Viviane FORRESTER, écrivaine - Irène FRAIN, écrivaine - Yves GALIFRET, professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie Curie - Pierre-Gilles de GENNES*, physicien, prix Nobel - Françoise GIROUD*, ancienne ministre, écrivaine - Jean-Pierre GODEFROY, sénateur - Benoîte GROULT, écrivaine - Roger HANIN, comédien - Christian HERVE, professeur de médecine - Albert JACQUARD, biologiste - Mireille JOSPIN*, sage-femme - Nelly KAPLAN, cinéaste - Léonard KEIGEL, cinéaste - Patrick KESSEL, journaliste - Simone et Jean LACOUTURE, écrivains - Bernadette LAFONT, comédienne - Philippe LAZAR, professeur, fondateur du Comité national de bioéthique dans les sciences de la vie et de la santé - Charles LIBMAN, avocat - Paul LOMBARD, avocat - Jacques MAILHOT, chansonnier - Noël MAMERE, député - Marcel MARECHAL, metteur en scène - Henriette MARTINEZ, députée - Bruno MASURE, journaliste - Catherine MATAUSCH, journaliste - Albert MEMMI, écrivain - Véronique NEIERTZ, ancienne ministre - Michel ONFRAY, philosophe - Marcel OPHULS, cinéaste - Geneviève PAGE, comédienne - Emile PAPIERNIK-BERKHAUEUR*, professeur de médecine - Jean-Claude PECKER, professeur honoraire au Collège de France - Gilles PERRAULT, écrivain - PIEM, dessinateur - Micheline PRESLE, comédienne - Claire QUILLIOT* - Hubert REEVES, astrophysicien - Michel ROCARD, ancien premier ministre - Claude SARRAUTE, journaliste - Margie SUDRE, ancienne ministre - Pierre SUDREAU, ancien ministre, préfet - George TARER-TACITE, personnalité éminente guadeloupéenne - Bernard THEVENET, vainqueur du tour de France, commentateur TV - Michel VERRET, sociologue - Elie WOLLMAN*, sous-directeur honoraire de l'Institut Pasteur - Françoise XÉNAKIS, journaliste. [* décédé(e)s]

PASSERA DE VIE À TRÉPAS EN QUELQUES MINUTES ET SANS DOULEUR AU MOYEN D'UNE PIQÛRE. [...] (Un droit, in Le Monde - 19 novembre 1979)

P

comme Partir. N. C.

Hachieu !



il faut souffrir pour être belle déclare
la mort qui se veut sans pitié
Une mort exemplaire, une mort héroïque
comme un monument, une mort qui ferait
envie d'en vivre cent.
Partir en laissant à ses proches l'exemple
d'un courage gratuit, superflu... pour le
plaisir d'épaler la galerie.
Souffrance rachat ! Le tarif est à la tête
du mourant.
et n'allez pas gémir et n'allez pas vous plaindre.
la Vertu a décidé pour vous.
Elle a bonne mine la Vertu, c'est vous qui
feriez peine à voir, si l'on ne savait pas que
la douleur vous va si bien au teint.
Vous souffrez ! j'en suis fort aise...
et bien mourez maintenant

PIEM



ATTENTION, CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE RENOUELEMENT !

RECRUTEZ VOS AMI(E)S / PROCHES À L'ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ
ADMD : 50, RUE DE CHABROL, 75010 PARIS • TÉL. : 01 48 00 04 16

Je soussigné(e),

Nom Prénom.....

Adresse complète

Tél. (domicile) Courriel.....

Né(e) le

Profession (ou ex-profession)

Comment nous avez-vous connus ?.....

Ayant pris connaissance de
l'objet de l'association, solli-
cite mon admission comme
membre de celle-ci.

Fait à :
le :

Signature :



Vous pouvez maintenant adhérer ou renou-
veler votre adhésion, directement sur le site
internet : www.admd.net

Règlement par CB en mode sécurisé par la Caisse d'Épargne.

Cotisation annuelle : 21 € + 5 € pour le journal trimestriel = 26 €.

Cotisation "jeunes" (jusqu'à 35 ans) : 10 € + 5 € pour le journal trimestriel = 15 €.

Cotisation couple : 42 € + 5 € pour le journal trimestriel = 47 €.

BON D'ADHÉSION